

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 20 mai 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0193

Demandeur : SOULIER Damien

Date d'enregistrement de la demande : 13/04/2022

Date limite de candidature : 12/07/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/08/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-MARY-LE-PLAIN	1,00	SOULIER Henri et Ginette	Section ZC 14jkl, 74,
BONNAC	49,12	SOULIER Henri et Ginette	Section ZI,70jklm, 71jklm, 81jkl, Section ZR 22jk,28jkl, Section ZH 20jklm, 26jk,32jkl, Section ZI 1jk,65,113jkl, Section ZR 23jk,27jklm, Section ZL 72 jklmno, 76 jklmno
BONNAC	2,98	BOYER Maurice	Section ZH 25jklmn,
BONNAC	7,38	SOULIER Guy	Section ZH 23jkl,28jklmn,
SAINT-MARY-LE-PLAIN	0,85	SOULIER Guy	Section ZC 7 jk
BONNAC	3,36	SOULIER Annie	Section ZK 19kl,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière